

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 28 Messidor, an V.

(Dimanche 16 Juillet 1797).

Emprunt forcé de deux millions de ducats, ordonné par la municipalité de Venise pour pourvoir aux besoins urgens de l'état. — Prise de possession de l'isle vénitienne de Vieglia par les Autrichiens. — Subside voté par le parlement d'Angleterre pour la reine de Portugal. — Extrait du discours prononcé par le lord lieutenant d'Irlande dans la dernière séance du parlement. — Réflexions sur les fonds mis à la disposition des ministres.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Venise, le 26 juin.

Comme, par la diminution des droits & d'autres causes, les revenus publics sont beaucoup diminués, il vient d'être fait un tableau des besoins de l'état, & l'on s'est occupé des moyens d'y pourvoir. Voici quels sont les objets les plus pressans. Remplir les conditions du traité avec la France; pourvoir à l'entretien des troupes nationales & françaises; mettre sur pied un corps de troupes pour le Levant, où il existe une dette de 80 mille séquins, contractée sous l'ancien gouvernement; faire passer en Dalmatie les secours nécessaires en troupes & en argent; remettre l'arsenal en état; satisfaire les créanciers & employés de l'ancien gouvernement; faire face à la dette par le moyen du commerce, &c. &c. C'est d'après tous ces besoins urgens que le gouvernement a résolu de prélever une somme de 2 millions & demi de ducats sur les propriétaires de fonds; sur le commerce & la navigation, & sur les gens aisés.

Hier; il a été publié un décret de la municipalité, rendu à une pluralité de 22 voix contre 19, qui abolit la classe des avocats & procureurs.

De Brunn, le 29 juin.

Nous apprenons que les troupes autrichiennes viennent de prendre possession de l'isle de Vieglia en face de Fiume. Le gouverneur de Cherso avoit voulu opposer quelque résistance avant qu'il n'eût appris la prise de Zara, capitale de la Dalmatie vénitienne.

De Gènes, le 29 juin.

Ce n'est pas une ville que nous habitons; Gènes la superbe n'est plus; c'est une forêt.... Chaque maison est empanachée d'un grand arbre de la liberté, surmonté de flammes & de piques; chaque fenêtre est décorée d'un grand étendard flottant au gré du vent.

Le livre d'or, les antiques protocoles de notre consti-

tution, la toge ont été brûlés publiquement; armoiries, statues, obélisques, monumens représentatifs de la féodalité, tout a disparu sous la hache des égaux. Les riches propriétaires sont en fuite, dans la crainte d'être victimes du délire des novateurs armés & protégés.

De Milan, le 1^{er} juillet.

Le général Augereau est parti cette nuit pour aller se battre avec son ami Victor, aussi général, pour une affaire d'intérêt.

Les officiers français étalent un luxe insolent dans leurs équipages: ce ne sont plus ces officiers venus en Italie, montés sur des mulets de la compagnie Cerf-Berr. Ils ont chacun cinq à six équipages, cabriolets, berlines, carrosses, bastardelles, wiskis & autres, avec huit à dix chevaux. Ils vont tous les jours insulter à la misère du malheureux soldat, en menant avec eux à la promenade publique les prostituées de cette ville.

(Extrait du Courier d'Italie).

AUTRICHE.

De Vienne, le 28 juin.

Pendant que la Porte Ottomane faisoit des préparatifs de guerre contre ce pays, un autre danger nous menaçoit du côté de la Pologne. Les Polonais émigrés s'étoient réunis aux Tares mécontents sur les frontières de la Gallicie orientale; ils avoient déjà gagné en secret plusieurs gentilshommes de la Gallicie. Les principaux chefs de la conspiration étoient trois gentilshommes de distinction, un avocat & un officier russe congédié. Ce dernier ayant voulu faire graver un cachet aux armes de S. M., qu'il destinoit à l'usage des passe-ports, le graveur découvrit le complot, & ces individus furent arrêtés sur-le-champ.

Les nuages qui paroissoient s'être élevés entre la cour de Berlin & la nôtre, se sont tout-à-coup dissipés, & nous avons à présent l'espoir le mieux fondé de voir se perpétuer la bonne intelligence qui existe entre les deux puissances: en conséquence de dépêches apportées par un courrier russe qui avoit pris sa route par Berlin, le départ de plusieurs bataillons pour la Gallicie a été sur-le-champ contremandé, & ceux qui étoient déjà en marche, ont reçu ordre de s'arrêter.

A L L E M A G N E.

De Gratz, le 30 juin.

Nous recevons les nouvelles les plus satisfaisantes des frontières de l'Istrie. Le pillage & les assassinats avoient déjà commencé, la ville de Capo d'Istria étoit menacée de tous les excès d'une populace effrénée; la nuit du 10 au 11 étoit destinée au pillage des archives de la ville, & tous les documens devoient être déchirés & brûlés; en un mot la ville étoit menacée d'un bouleversement général, lorsque les troupes autrichiennes entrèrent fort à propos dans l'Istrie vénitienne pour soustraire les habitans aux excès de l'anarchie.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 8 juillet.

Le 6, on remit aux deux chambres du parlement un message du roi, portant que la session actuelle étant près d'être terminée, S. M. recommandoit au parlement d'examiner s'il ne seroit pas convenable d'assigner un fonds suffisant pour mettre S. M. en état de subvenir à des dépenses extraordinaires, & de prendre les mesures que les circonstances pourroient rendre nécessaires; & en particulier d'accorder un secours pécuniaire à son alliée la reine de Portugal, si elle est forcée de défendre ses domaines contre l'ennemi commun. Dans la chambre des pairs, il fut arrêté sur-le-champ de présenter au roi une adresse d'adhésion au message. Dans la chambre des communes, l'examen du message fut renvoyé au comité des subsides pour en faire son rapport le lendemain. En conséquence, hier M. Pitt proposa au nom du conseil d'accorder au roi un crédit de 500 mille liv. sterling. C'est l'usage en tems de guerre d'accorder au roi, pendant la vacance du parlement, un crédit, qui est ordinairement d'un million, pour les dépenses imprévues. L'espérance d'une prompte paix a déterminé le ministre à ne demander qu'un vote de 500 mille livres. Quant au subside éventuel pour la reine de Portugal, il est fixé à 200 mille liv. sterl. La proposition de M. Pitt a passé sans opposition. Le rapport du bill sera fait le 10.

On écrit du Dublin que, le 3, le Lord lieutenant d'Irlande ayant rassemblé les deux chambres du parlement, après avoir donné le consentement royal à plusieurs bills, adressa aux deux chambres un discours où il les remercia, au nom du roi, des sages & vigoureuses mesures que le parlement a prises pour la défense de l'Empire. « Les pouvoirs que vous m'avez confiés, dit-il, en suspendant pour un tems l'acte d'*habeas corpus*, m'ont donné les moyens de découvrir & de faire échouer la formidable & secrète conspiration qui s'étoit formée pour détruire la propriété & dissoudre le gouvernement. Cette conspiration a été si pleinement dévoilée, qu'elle ne peut plus aujourd'hui se déguiser sous le prétexte insidieux de vouloir perfectionner la constitution ».

En annonçant l'intention de temperer par des mesures de clémence les actes de rigueur qui sont nécessaires, il se félicite de ce que les mesures conciliatrices ont déjà ramené à la soumission un très-grand nombre de citoyens que l'esprit de faction avoit égarés. Il donne de grands éloges aux corps de volontaires qui se sont formés pour la défense du royaume, & qui ont donné les plus grandes preuves de zèle, de patriotisme & de bonne conduite. Il finit par recommander l'union des esprits dans l'objet

commun & sacré de défendre l'indépendance & la constitution de la Grande-Bretagne & de l'Irlande.

Le chancelier a déclaré ensuite que le parlement étoit prorogé au 10 août prochain. Cette prorogation & le discours du vice-roi font juger que les troubles de l'intérieur sont fort calmés.

On a publié dans les papiers une lettre de Parker, écrite à sa femme après son jugement, & intéressante par les sentimens d'honneur, de résignation & de tendresse pour sa femme & ses enfans, qu'il y exprime avec simplicité & sensibilité. On voit dans cette lettre combien les consolations de la religion sont puissantes dans une situation aussi pénible que celle de cet homme. Il espère que les soins & les exhortations de l'ecclésiastique dont il a demandé l'assistance, le réconcilieront avec l'idée de sa mort, au point que ses parens et ses amis seront, dans ce moment d'épreuve, plus à plaindre que lui.

Les procès des matelots mis en jugement pour mutinerie, continuent. Plusieurs des coupables ont encore été condamnés & exécutés.

Les fonds ont baissé depuis deux jours. Les 3 pour 100 consolidés sont aujourd'hui à 52 $\frac{7}{8}$ sans le dividende. Le nouvel emprunt de 18 millions à 13 pour 100 de prime. On attribue cette baisse à des avis de Lille qui ont fait craindre que la négociation n'ait pas le succès qu'on en attend. Ces craintes sont bien prématurées. Il seroit extraordinaire que la nouvelle du début de la négociation, quand le secret auroit pu en être pénétré, fût assez positive pour avoir une telle influence sur le crédit.

F R A N C E.

De Paris, le 27 messidor.

Le directoire, accompagné des ministres & du corps diplomatique, s'est rendu hier dans la cour intérieure de son palais pour y célébrer la commémoration du 14 juillet. Le président a prononcé un discours plein de sagesse & de modération, & qui est fait pour rassurer tous les bons citoyens; en voici quelques traits remarquables:

« Républicains, allarmés sur le sort de la constitution, rassurez-vous; non, la liberté ne périra point; non, ce n'est point une marche rétrograde que le retour nécessaire vers un but qui avoit été outrepassé. Nos législateurs sauront s'arrêter au point marqué par la justice; & cette vigueur du gouvernement qui a su foudroyer l'anarchie dans sa rage, saura l'empêcher de renaître, & foudroyer le royalisme, à son tour, s'il ose relever sa tête proscrite.

« Amis de la république, voulez-vous hâter l'instant d'une jouissance inaltérable? éloignez-vous de ces restes impurs d'une secte abhorrée, de ces disciples sanguinaires de Robespierre & de Babeuf, qui mêlent insolemment leur cause infâme à la vôtre; souvenez-vous que ce sont leurs seuls excès qui ont donné quelque consistance au parti qui vous semble aujourd'hui s'approprier à rétablir le trône ».

On assure que le directoire vient de charger ses négociateurs de proposer au gouvernement anglais une suspension d'armes pour Saint-Domingue, & qu'il n'est pas douteux qu'elle ne soit acceptée. Nous ne donnons cette nouvelle que comme un bruit public.

Des fonds mis à la disposition des ministres.

Il intervient fréquemment des loix qui accordent des

fonds
bles
action
reposer
trop n

1°. L
table,
pas ces
paye l

2°. C
ter les
les ou
des ma
latif au
des agi
& à jo

3°. C
des mi
fixe l'a
a que
interv
à des

Si co
les con
que les
n'auroi
ne fau
qu'on

naux,
par la
prende
pain, &

Je r
la préc
de ces
beauc
& parf

roit qu
article
procéd
constitu

Il es
eux qu
très-cl
s'agris

dant te
constitu
par la

de la r
que le
l'un di
berté d

doit po
soutien
sister à
univers
penda

gouvern
se rallie
dérée. I
terminé

fonds aux divers départemens. Ces loix sont indispensables, puisque sans argent le gouvernement seroit sans action; mais elles manqueroient de sagesse, si elles ne reposent pas sur trois conditions qui jusqu'ici ont été trop négligées.

1°. Il faut que la dépense soit, par sa nature, inévitable, & par sa quotité la moindre possible; si l'on n'a pas ces deux preuves, on dispense mal les tributs que paye le peuple, & l'on donne ce qu'on devroit refuser.

2°. On doit savoir si les recettes suffiroient pour acquitter les sommes décrétées; si l'on n'a pas cette certitude, les ordres seront dérisoires, les hommes probes écartés des marchés, les ordonnances avilées; & le corps législatif aura forcé l'administration à se mettre à la merci des agioteurs, des banqueroutiers, à négocier à tout prix, & à joindre la ruine au scandale.

3°. Chaque fois que l'on met des fonds à la disposition des ministres, il faut que ce soit sur un état qui en fixe l'application jusque dans les plus petits détails; il n'y a que ce moyen d'empêcher & que les destinations soient interverties, & que des objets d'agrément soient préférés à des objets de nécessité.

Si cette mesure d'ordre eût été sévèrement maintenue, les commissions des deux conseils, qui savent très-bien que les besoins pressans excèdent les ressources positives, n'auroient rien laissé de disponible, ni pour l'opéra qu'il ne faut payer dans aucun tems, ni pour les monumens qu'on doit retarder jusqu'à la paix, ni pour des journaux, dont il est indécent que les frais soient supportés par la nation; & alors on n'eût pas eu la douleur d'apprendre que les enfans manquoient de lait, les pauvres de pain, & les malades de secours.

Je remarque encore que si l'on vouloit faire usage de la précaution que j'indique, les ministres seroient dispensés de ces comptes volumineux qui coûtent inutilement beaucoup de tems & d'argent: on les trouveroit tous faits & parfaitement faits à la trésorerie nationale; il ne s'agirait que d'y relever ce qui auroit été consommé sur chaque article des états de distribution; & c'est ainsi qu'on a procédé, tant que l'organisation formée par l'assemblée constituante a subsisté.

J. BLUNER.

Sur les liaisons dangereuses.

Il est certains amis qui sont souvent bien plus dangereux que des ennemis; ce qu'on voit aujourd'hui le prouve très-clairement. Deux partis républicains se menacent, s'agrippent, & sont prêts à s'attaquer: ils se mélient l'un de l'autre; ils se craignent tous deux; & ils sont cependant tous deux partisans zélés & sincères de la même constitution. L'un voudroit la consolider promptement par la bienfaisance & la justice; l'autre croit nécessaire de la maintenir par la sévérité. Tous deux conviennent que le gouvernement a de grandes fautes à réparer; mais l'un dit qu'il faut que l'opinion publique lui laisse la liberté de changer volontairement ses ministres, & qu'il ne doit point se faire mépriser en cédant à la menace; l'autre soutient que le gouvernement se perd s'il continue à résister à cette opinion qui est juste & qui devient presque universelle. L'altercation, qui s'anime beaucoup trop, peut cependant se réduire à ce point-ci: les uns veulent que le gouvernement cède à la majorité irritée, & les autres qu'il se rallie doucement à la minorité plus patiente & plus modérée. Il me semble évident que cette querelle seroit bientôt terminée entre les deux partis, si chacun d'eux n'avoit

pas derrière lui un allié bien plus dangereux que l'adversaire qu'il combat; l'un est appuyé, excité, poussé par les hommes passionnés & implacables qui veulent nous ramener à l'ancien régime, sans être arrêtés par l'idée affreuse de la mer de sang qui nous en sépare. Les autres sont soutenus, aigris, enflammés par les ennemis de tout ordre, de toute paix, de toute justice, par ces féroces montagnards, rongés de remords, & cependant toujours avides de vengeance & de pouvoir, de pillage & de meurtres. Les deux partis républicains & constitutionnels, au lieu de se regarder avec crainte, de se parler avec aigreur, de s'attaquer avec imprudence, pourroient exécuter une manœuvre habile & nouvelle, qui déjoueroit bien des projets perfides, & renverseroit beaucoup d'espérances funestes. Chacun des deux partis devroit se retourner subitement combattre avec vigueur son propre allié, & le forcer au repos & au silence. Je suis persuadé qu'après cette opération, les deux adversaires s'entendroient facilement, & que la paix seroit promptement & solidement faite.

X. X.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Séance du 27 messidor.

Rouzet fait un rapport & présente un projet de résolution tendant à rapporter l'effet rétroactif donné aux loix sur les substitutions. — Le conseil ordonne l'impression de ce projet.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les cultes. Trouille obtient la parole pour une motion d'ordre; il pense que la discussion a duré assez long-tems; que l'opinion du conseil doit être formée; & il demande qu'on aille aux voix sur ces deux questions.

1°. Rapportera-t-on les loix révolutionnaires relatives aux prêtres?

2°. Exigera-t-on d'eux une déclaration qu'on n'exige pas du reste des citoyens?

Emmery est d'avis que la discussion continue; mais il voudroit qu'on n'y mêlât pas des questions qui lui sont étrangères. On a parlé de l'excellence des religions, des maux qu'elles ont faits. On n'a rien appris de nouveau à cet égard au conseil. Quant à la déclaration dont il s'agit, l'opinant pense qu'on doit l'exiger des prêtres & de tous ceux qui se livrent à l'enseignement.

Dumolard demande qu'avant tout on s'occupe des loix révolutionnaires sur les prêtres. Cette proposition est vivement appuyée.

Thibaudeau se présente à la tribune; le président lui représente qu'il n'a pas la parole; on la réclame pour lui.

Le président. — On a préposé....

Thibaudeau. — Je demande la parole contre le président.

Le président. — Et moi pour vous répondre.

L'agitation est vive; un grand nombre de membres parlent dans le bruit.

Maillard court à la tribune; Thibaudeau persiste pour être entendu; il dit que le président ne devoit pas lui refuser la parole; celui-ci se justifie; le calme renaît, & Thibaudeau appuie la proposition d'Emmery.

Après quelques débats, le conseil arrête qu'il s'occu-

pera d'abord des loix révolutionnaires concernant les prêtres.

Dubrue se présente à la tribune ; deux articles de son projet sont adoptés ; il lit le troisième & la discussion s'engage sur la déclaration à exiger des prêtres ; Merlin de Thionville soutient qu'il la faut exiger ; Audouin parle dans un sens opposé.

Il étoit tard ; on demande l'ajournement à demain. — Cette proposition est rejetée.

Jard-Pauvilliers parle aussi pour qu'on exige la déclaration.

On demande que la discussion soit fermée & le principe mis aux voix.

Pastoret pose ainsi la question : Exigera-t-on une déclaration particulière des ministres du culte ?

Une première épreuve paroît douteuse : on en fait une seconde ; le président prononce que le conseil décide qu'il ne sera point exigé de déclaration.

Une foule de membres réclament : l'appel nominal, crie-t-on, l'appel nominal : on court au bureau pour en signer la demande. La séance est levée au milieu du tumulte.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

Séance du 27 messidor.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 16 floréal, qui établit un nouveau tarif des droits d'enregistrement. La commission avoit précédemment proposé de rejeter cette résolution, attendu qu'elle n'est ni complète ni sagement graduée.

Dodeley-d'Agier, est du même avis. Il indique des moyens de faire produire au droit d'enregistrement 145 millions au lieu de 65 par année ; pour rendre celui des patentes plus productif, il désireroit qu'on établit un droit de timbre proportionnel, un droit de passe qu'il est possible de toucher, dit-il, sans créer ni commis ni barrière ; enfin un droit d'hypothèque. Tous ces produits serviroient à diminuer d'autant la masse des contributions foncière & mobilière.

Giroud (de l'Ain) parle aussi contre la résolution.

Le conseil n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer, remet sa décision à demain.

Le conseil reçoit la résolution d'hier, qui porte que les français, vainqueurs de la Bastille, ont bien mérité de la patrie.

Baudin paie un tribut d'hommages à ces intrépides citoyens, qui surent, dans cette journée, renverser une tyrannie appuyée sur quatorze siècles de puissance & de considération.

Lacombe Saint-Michel imite son collègue. Peuple français, dit-il, tu as bien mérité de la patrie puisque tu as bien mérité de toi-même & de l'humanité. Je me rappellerai toujours d'avoir vu dans le même tems, debout & victorieux les hommes du 14 juillet, de l'Oise au Zuiderzée ; de la Sambre au Rhin ; du Rhin aux portes de Fatisbonne ; des Alpes aux bords du Tibre & aux murs de Vième ; de la Catalogne à Guipuscoa & jusques sous

la zone Toride, sous ces climats brûlans, dont lardeur ne surpasse point celle du patriotisme de ces valeureux français.

Le conseil approuve la résolution.

Le directoire transmet au conseil une adresse de l'assemblée coloniale de l'isle de la Réunion. Cette assemblée se justifie de la conduite qu'elle a tenue envers les agens du directoire Baco & Burnel. En les repoussant des deux colonies qui restent à la France dans les mers de l'Inde, l'assemblée coloniale n'a fait que repousser le pillage, la dévastation & la mort. Elle a déployé contre les ennemis extérieurs la même fermeté dont elle avoit fait usage envers les agens. Elle a su résister & aux insinuations & aux forces de l'escadre anglaise qui a croisé long-tems dans ses parages. Celle-ci avoit profité de l'échange & de la remise de quelques prisonniers à l'isle de France, pour glisser quelques idées d'indépendance & promettre son appui. Ses offres ont été rejetées, & lorsqu'elle s'est approchée des côtes, les batteries l'ont forcée de s'éloigner. Au reste, les deux isles continuent les affranchissemens partiels ; elles continuent aussi de réduire leur consommation de pain, afin d'approvisionner l'escadre du contre-amiral Sercey.

Le conseil ordonne l'impression de cette adresse.

Bourse du 27 messidor.

Amsterdam.....	59 $\frac{1}{2}$, 60 $\frac{1}{2}$.	Lausanne.....	1, 3 $\frac{1}{2}$.
Idem cour.....	57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{1}{2}$.	Londr.....	25 l. 12 s. $\frac{1}{2}$, 25 l. 5 s.
Hambourg.....	193, 191.	Inscrip.....	22 l.
Madrid.....	12 l. 10 s.	Bon $\frac{1}{2}$	17 l. 5 s. $\frac{1}{2}$, 16 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 10 s.
Mad. effect.....	14 l. 5 s.	Bon $\frac{1}{4}$	40 l.
Cadix.....	12 l. 10 s.	Or fin.....	102 l. 15 s.
Cadix effect.....	14 l. 5 s.	Ling. d'arg.....	50 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Gènes.....	94, 91 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....	5 l. 4 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne.....	102 $\frac{1}{4}$, 101.	Quadruple.....	79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon.....	Ducat d'Hol.....	11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.....	Souverain.....	33 l. 15 s.
Bordeaux.....	Guinée.....	25 l. 2 s.
Montpellier.....		
Bâle.....		

Esprit $\frac{3}{8}$, 400 à 405 l. — Eau-de-vie 22 deg., 300 à 330 l. — Huile d'olive, 1 liv 3 s., 4 s. — Café Martinique, 2 liv. 1 s. — Idem Saint-Doningue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sacre d'Hambourg, 2 l. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 13 s., 14 s. — Chandelle, 12 s. — Sel, 41. 5 s.

Vie et Œuvres posthumes de Florian, formant le tome XV de ses Œuvres, & complétant toutes sortes d'éditions, même celles contrefaites, étant imprimées par Didot sur trois papiers différens ; vélin satiné, ornée de quatre belles figures avant la lettre, prix 6 liv. ; superbe d'Esbonne, premières épreuves avec la lettre, prix 5 liv. ; papier ordinaire, prix 30 sols. A Paris, chez Lepetit, libraire, quai des Augustins, n°. 52.

Il Messia di Klopstock ; trasportato dal tedesco, in verso italiano, da Giacomo Zigno ; 2 vol. in-12, 6 liv. & 7 liv. 10 s., pour les départemens.

On sait que Klopstock est le premier poète de l'Allemagne, peut-être même de son siècle. La traduction qu'on annonce ici est une des plus fidelles & des plus élégantes qu'on ait faite de ce poème.